



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.24.022**  
portant sur

**L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement  
de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré  
Lot 1 : maçonnerie**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal DL 20.029 en date du 28 mai 2020, autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un marché est passé avec la société SASU BATIMENT MALARD – 2733 route de Sandillon, 45560 SAINT DENIS EN VAL, concernant l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré pour le lot 1 « maçonnerie » pour un montant de 20 030,60 € HT soit 24 036,72 € TTC.

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification jusqu'à la réception complète des travaux.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.


**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 25 mars 2024

Le Maire  
Christian DUMAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 MARS 2024**

Publié ou notifié-le : **25 MARS 2024**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_022
Objet :	attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré Lot 1 : Maçonnerie
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240325-DC_24_022-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240325-DC_24_022-AR-1-1_0.xml	text/xml	952 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.24.022 - décision Aménagement ALSH LOT 1.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240325-DC_24_022-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	216.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2024 à 14h44min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2024 à 14h44min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2024 à 14h44min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2024 à 14h44min48s	Reçu par le MI le 2024-03-25